Avis de Pré-Information

Le maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage agit en tant qu'entité adjudicatrice

Orléans Métropole
Espace Saint-Marc
5 place du 6 juin 1944
CS 95801
45058 ORLEANS Cedex 1

Affaire n°25A0091
Marché public de conception réalisation ayant pour objet la réhabilitation du poste d'eaux usées
Impasse de la Presqu'Ile
Commune d'Olivet

SOMMAIRE

Article 1 – Acheteur - Maître d'ouvrage 3

Article 2 - Objet de l'avis 3

Article 3 – Compétences minimales requises 3

Article 4 – Description du projet 4

Article 5 – Consistance des travaux souhaitée 4

Article 6 – Enjeux techniques spécifiques 5

Article 7 – Description du marché 5

7-1-Consistance du marché 5

7-2-Procédure envisagée 6

7-3-Durée globale du marché 6

Article 8 – Calendrier prévisionnel 6

Article 1 – Acheteur - Maître d'ouvrage

Orléans Métropole
Espace Saint-Marc
5 place du 6 juin 1944
CS 95801
45058 ORLEANS Cedex 1

Téléphone : 02-38-78-40-30
Site internet : http://marches-publics.orleans.fr/accueil.htm

Direction en charge du dossier : Direction du Cycle de l'Eau (DCE)

Article 2 - Objet de l'avis

Le présent avis de pré-information concerne la passation prochaine d'un marché public de conception-réalisation portant sur la réhabilitation d'un poste de refoulement d'eaux usées – impasse de la Presqu'île, sur la commune d'Olivet.

Article 3 – Compétences minimales requises

Les candidats retenus pour cette consultation se présenteront sous la forme d'une équipe pluridisciplinaire dotée des compétences nécessaires à la réalisation des prestations.

Les compétences attendues sont à minima les suivantes :

- Pilotage de projet d'envergure équivalente ;
- Génie civil
- Géotechnique ;
- Hydraulique urbaine ;
- Électricité dans les métiers de l'eau, automatisme, commande ;
- Urbanisme ;
- Communication.

Cette combinaison de compétences sera indispensable à la prise en compte de toutes les contraintes du projet sur ce site astreint à la continuité de service et l'objectif de résultat. Les candidats devront posséder les ressources humaines et techniques et l'expérience nécessaires pour exécuter le marché en assurant un niveau de qualité approprié.

Le titulaire du marché, au regard des enjeux et objectifs attendus de la mission pourra proposer des compétences complémentaires au sein de son équipe s'il estime que cela s'avère nécessaire et utile à la conduite de la mission.

Il sera recommandé également que les candidats présentent des références en matière de conception et réalisation pour des ouvrages similaires.

Article 4 – Description du projet

En raison de sa position stratégique, Orléans Métropole a inscrit, dans son programme de travaux, la réhabilitation du poste de refoulement nommé « Presqu'île », implanté impasse de la Presqu'île à Olivet.

L'ouvrage est un poste de refoulement d'eaux usées, situé en rive gauche du Loiret, au nord-ouest du pont Maréchal Leclerc. Ce poste assure le refoulement des effluents d'eaux usées en provenance de la majeure partie de la commune d'Olivet, soit une population estimée à 18 000 habitants.



L'acheminement des effluents est assuré par trois réseaux gravitaires, dont deux constituent les axes principaux de collecte. La profondeur d'implantation des ouvrages est comprise entre 5 et 7 m. L'un des collecteurs transite au droit d'une propriété privée.

Le poste de refoulement est dimensionné pour un débit journalier temps sec de l'ordre de 2 000 – 2 500 m^3/j. Il s'agit d'un ouvrage compartimenté, équipé de trois électropompes. La surface de de l'ouvrage est de l'ordre de 24 m^2, pour une profondeur de radier d'environ 8 m.

L'ouvrage prend également en charge le transit d'un volume significatif d'eaux parasites.

À ce jour, l'ouvrage présente différents dysfonctionnements d'ordre hydraulique, d'accessibilité et de sécurité.

De ce fait, les travaux consisteront en la réhabilitation du poste existant.

Article 5 – Consistance des travaux souhaitée

Le projet de réhabilitation du poste de refoulement a pour objectif d'assurer un transfert sécurisé, fiable et conforme des effluents, tout en améliorant les conditions d'exploitation, de maintenance et l'intégration environnementale de l'ouvrage.

La réhabilitation devra notamment :

- Garantir la continuité hydraulique et la fiabilité des équipements ;
- Limiter les nuisances sonores et olfactives durant les travaux et en phase d'exploitation ;
- Faciliter les opérations de maintenance et sécuriser les interventions des exploitants ;
- Mettre l'ouvrage en conformité avec les normes et réglementations en vigueur ;
- Réduire l'impact visuel du poste dans son environnement.

À ce titre, les travaux comprendront à minima :
- Le maintien de la continuité de service pendant toute la durée du chantier ;
- La dépose et l'évacuation de l'ensemble des équipements existants ;
- Les travaux de génie civil et la réfection complète de la cuve ;
- Le remplacement des équipements hydrauliques, électromécaniques et électriques ;
- Le remplacement des équipements de serrurerie et des dispositifs d'accès et de sécurité ;
- La mise en place d'un système de ventilation, avec réservation pour une éventuelle désodorisation future.
- La réfection des abords de l'ouvrage.

Article 6 – Enjeux techniques spécifiques

Le projet présente des contraintes techniques notamment :
- Complexité hydraulique et dimensionnement
    - Variabilité importante des débits (temps sec / temps de pluie)
    - Nécessité d'optimiser le dimensionnement des équipements (pompes, bâche, automatismes) afin d'assurer un fonctionnement fiable, performant et durable
- Contraintes d'implantation
    - Environnement urbain du site induisant une emprise de travaux restreinte, limitant les possibilités d'implantation des ouvrages.
    - Présence de réseaux concessionnaires existants à proximité, à intégrer dans la conception et l'exécution des travaux.
    - Flux de circulation important au niveau du giratoire et des voies associées
    - Voie en impasse avec obligation de maintenir la circulation (accès aux habitations, pompiers,…)
- Contraintes géotechniques et hydro-géotechniques complexes, caractérisées notamment par :
        - Une forte hétérogénéité des sols,
        - La présence d'une nappe phréatique à faible profondeur,
        - Une nappe potentiellement polluée par les HAP
- Continuité de service
    - Maintien impératif du fonctionnement du réseau pendant les travaux
    - Interdiction de rejets d'effluents dans le milieu naturel
- Travaux soumis à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France

Article 7 – Description du marché

7-1-Consistance du marché

Le marché qui sera conclu à l'issue de la procédure comprendra :
- Les études de conception et d'exécution,
- L'élaboration des dossiers administratives et l'assistance à leur instruction,
- Les prestations nécessaires à la réalisation des travaux,
- La mise en service de l'ouvrage,
- L'information permanente de la collectivité,
- Ordonnancement, pilotage et coordination,

- Assistance pour l'information du public.

7-2-Procédure envisagée

- Type de procédure : Dialogue compétitif en application des articles L.2124-4 et R2161-24 et suivants du code de la commande publique

- Forme du marché : Marché de conception-réalisation au sens des articles L.2171-2 et suivants du Code de la commande publique.

Références à la nomenclature européenne (CPV) :
- Objet principal :
    - 45232410-9 (Travaux d'assainissement)
- Objet(s) complémentaire(s) :
    - 45232423-3 (Travaux de construction de stations de pompage des eaux usées)

7-4-Durée globale du marché

Le délai d'exécution des prestations ne pourra excéder 30 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des prestations. Ce délai global comprend la phase conception, la préparation du chantier, la phase de travaux et la période de garantie de parfait achèvement.

La durée prévisionnelle sera précisée par le candidat dans son offre.

Article 8 – Calendrier prévisionnel

- Publication de l'avis de marché : janvier 2027

- Notification du marché : été 2027

- Démarrage des prestations : septembre 2027